

**MAIRIE LES CHÂTELLIERS-NOTRE-DAME**  
7 rue de l'Église  
**28120 LES CHÂTELLIERS-NOTRE-DAME**  
☎ : 02 37 24 55 64  
\*\*\*\*\*

**SESSION ORDINAIRE DU VENDREDI 04 SEPTEMBRE 2020**

Convocations adressées le 13 août 2020

L'an deux mille vingt, le quatre septembre, à vingt-heures heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur GIGOU Pierre.

**Étaient présents** : M. GIGOU Pierre, M. BIDET Linzé, M. OCHOA Alain, M. SABOTIER Sébastien, M. THOUMINE Michel, Mme JALLERAT Caroline, M. HAMON Bruno, M. KERGROHEN Joël et M. FAULCON Sébastien

**Absents excusés** : M. SORTAIS Jean-Marc (donnant pouvoir à M. GIGOU Pierre) et Mme GONSARD Martine (donnant pouvoir à M. BIDET Linzé)

**Secrétaire de séance** : M. SABOTIER Sébastien

**I - Brigade de la Gendarmerie d'Illiers-Combray**

M. le Référent de la commune de Les Châtelliers-Notre-Dame est venu se présenter aux élus.

**II – Approbation des comptes rendus des réunions ordinaires du conseil municipal les 26 juin 2020 et 10 juillet 2020**

Le compte-rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du 26 juin 2020 est approuvé, les membres présents l'ont signé.

Le compte-rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du 10 juillet 2020 est approuvé, les membres présents l'ont signé.

**III - Tarifs 2021**

↳ **Révision des tarifs Eau**

Après délibération, le conseil municipal

**Décide**, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, d'augmenter le prix de l'eau de 0,05 € le m<sup>3</sup> du 1er septembre 2020 au 31 août 2021,

**Décide**, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, de modifier les tarifs de la location des compteurs

Suivant le tableau ci-dessous :

<b>TARIFS Eau</b> du 1er septembre 2020 au 31 août 2021	
<b>Prix de l'eau</b>	<b>1,65 €/m<sup>3</sup></b>
<b>Prix de la location des compteurs</b>	Compteur 15 : <b>50 €</b> Compteur 20 : <b>50 €</b> Compteur 25 : <b>50 €</b> Compteur 40 : <b>50 €</b>

➤ *Délibération n° 29/2020*

↳ **Révision des tarifs de location de la salle polyvalente et du remplacement de vaisselle**

Après délibération, le conseil municipal

**Décide**, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, de maintenir les tarifs de la location de la salle,

**Décide**, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, de maintenir la tarification de remplacement de vaisselle

Suivant le tableau ci-dessous :

<b>TARIFS 2021</b>	
<b>Prix de la location de la salle</b>	<u>Tarif pour les habitants des Châtelliers-Notre-Dame :</u>
	Vin d'honneur : <b>15 €</b>
	Journée de location : <b>50 €</b>
	Caution : <b>230 €</b>
	<u>Tarif pour les habitants hors commune :</u>
	Vin d'honneur : <b>30 €</b>
Journée de location : <b>80 €</b>	
Caution : <b>230 €</b>	

<b>Désignation</b>	<b>Tarif de remplacement de vaisselle</b>
Verre à vin	1,00 €
Coupe à champagne	1,30 €
Verre digestif	0,50 €
Verre apéritif	0,80 €
Carafe	2,00 €
Tasse à café	0,80 €
Couvert	0,70 €
Assiette	2,00 €
Plats inox	3,00 €
Autres éléments	1,00 €

- Le forfait ménage d'un montant de 100 €

➤ *Délibération n° 30/2020*

↳ **Révision des tarifs des concessions et du columbarium**

Après délibération, le conseil municipal

**Décide**, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, de maintenir les tarifs des concessions et du columbarium

Suivant le tableau ci-dessous :

	<b>TARIFS 2021</b>
<b>Prix pour le columbarium</b>	Concession de 30 ans : <b>170 €</b> Concession de 50 ans : <b>270 €</b> Taxe d'inhumation pour chaque dépôt d'urne ou pour chaque concession : <b>100 €</b>
<b>Prix des concessions</b>	Concession trentenaire : <b>170 €</b> Concession cinquantenaire : <b>270 €</b> Taxe d'inhumation : <b>100 €</b> Vacation cimetière : <b>25 €</b>

➤ *Délibération n° 31/2020*

#### **IV - Taxe d'Aménagement (T.A.) et vote de son taux**

M. le Maire informe le conseil municipal que la Taxe d'Aménagement (T.A.) arrive à terme au 31 décembre 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 à L. 331-46,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'augmenter la Taxe d'Aménagement, ce taux est de 2,4 % sur tout le territoire de la commune.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

➤ *Délibération n° 32/2020*

#### **V - Cérémonie du 11 novembre**

Le déroulement de la cérémonie s'établira ainsi :

- rassemblement à 11H00
- dépôt de gerbe à 11H15
- et vin d'honneur à 11H30 à la mairie.

#### **VI - Situation des travaux de 2020**

M. le Maire donne la situation des travaux effectués en 2020 :

- Poutres dans l'église
- Enrobé aux 3 et 5 rue de l'Eglise
- Etanchéité et travaux imprévus au château d'eau et fuites d'eau.

M. le Maire informe le conseil municipal que la clôture du château d'eau est en cours, au frais de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche

## **VII - Projet de travaux de 2021**

M. le Maire propose au Conseil Municipal les projets de travaux 2021 suivants :

➤ Mare rue de la Barre, M. HERMAND, géomètre, est venu métrer la mare située rue de la Barre.  
M. le Maire va demander des devis pour la réfection celle-ci.

➤ Achat d'un terrain, juxtant la mairie

M. le Maire va demander un devis.

➤ Place des Tilleuls, pose d'une lisse sur tout son pourtour

➤ Place des Tilleuls, raccordement pour évacuation des eaux pluviales

➤ Place des Tilleuls, aménagement jeux

➤ Eglise, rampe d'accès

➤ Divers : pompe à bras, atelier municipal, ...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que M. le Maire demande des devis ces projets de travaux 2021.

## **VIII - Travaux de renforcement du réseau d'eau potable**

M. le Maire présente au conseil municipal 2 devis pour les travaux de renforcement d'eau potable au hameau les Aubilleries :

Travaux	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
2 tranches	Eiffage Energie Systèmes	40 658,25 €	48 789,90 €
1 tranche	Eiffage Energie Systèmes	18 025,50 €	21 630,60 €

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'engager l'entreprise Eiffage Energie Systèmes pour 1 tranche de travaux de renforcement du réseau d'eau potable au hameau les Aubilleries, pour la somme de 21 630,60 euros TTC.

- autorise M. le Maire à signer le devis Eiffage Energie Système d'un montant de 21 630,60 € TTC pour les travaux qui seront effectués le 2ème trimestre 2021 ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

➤ *Délibération n° 33/2020*

## **IX - Demande de subvention DETR pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet des travaux de renforcement du réseau d'eau potable au hameau les Aubilleries.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prévoir les de renforcement du réseau d'eau potable au hameau les Aubilleries et autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées dont la DETR et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 34/2020*

## **X - Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet des travaux de renforcement du réseau d'eau potable au hameau les Aubilleries.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prévoir les travaux de renforcement du réseau d'eau potable au hameau les Aubilleries et autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées dont au Conseil Départemental et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 35/2020*

## **XI - Questions diverses**

☞ Les dates retenues pour la fin de l'année 2020 sont les suivantes :

- Colis des anciens le vendredi 18 décembre 2020 à 14h30
- Arbre de Noël des enfants le samedi 19 décembre 2020 à 18h30

☞ Le bulletin municipal est en cours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30